



2017/18

Projet Pédagogique

FABEIN SZCZEPANOWSKI

AL NEZEL

LA VILLA BELLEVUE

2017/18

Avant-propos : TOUT NEUF , TOUT NOUVEAU, voilà en quelques mots de quoi préciser le contexte de l'accueil de loisirs de Nézel : La villa Bellevue. Suite à l'obtention de la délégation de service public, l'UFCV a pris en charge un nouvel accueil en association avec la commune de Nézel.

Table des matières

1. Fiche signalétique :	2
2. Descriptif et fonctionnement de la structure accueil de loisirs	3
3. Les locaux :	4
➤ Accueil de loisirs : 0750827CL000316 (grandes et petites vacances)	4
4. Période de fonctionnement	7
5. Mon rôle dans la DSP.....	7
6. Organigramme :	8
7. Orientation pédagogique	9
Les grands axes du projet éducatif.....	9
8. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs	10
9. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :.....	11
10. Nos méthodes pédagogique	14
11. La pédagogie de la sanction	20
12. Les activités :	23
13. L'équipe d'animation.....	24
14. Organigramme :	24
15. Communication :	27
16. Evaluation :.....	28
ANNEXE 1 Accueil de loisirs vacances	29
ANNEXE 2 Accueil Périscolaire	30
ANNEXE 3 : organisation du mercredi.....	31
ANNEXE 4	32

1. Fiche signalétique :

L'organisateur	Dénomination	UFCV		
	Adresse	10 quai de la Charente 75019 PARIS		
	Téléphone	01.44.72.14.14		
Le centre	Dénomination	Accueil de loisirs		
	Adresse	1 route de Montgardé 78410 NEZEL		
	Téléphone	01.30.04.26.97 / 06.35.81.18.45		
	Horaires	Vacances scolaires	De 7h00 à 19h00	
		Périodes Scolaires	7h00/8h30 11h30/13h30 16h30/19h	
Les enfants	Effectif moyen	Mercredi après-midi	40 enfants	
		Petite vacances	20 enfants	
		Grandes vacances	15 enfants	
		APS matin	16 enfants	
		Temps méridien	90 enfants	
		APS	De 3 à 12 ans	
La structure	Propriétaire des locaux	Mairie de Nézel		
		Adresse	27 rue Saint Blaise 78410 NEZEL	
		Téléphone	01.30.90.18.97	
L'encadrement	1 directeur	Titulaire du BFA, stage pratique BAFD		
	2 animateurs	Titulaire du BAFA		
	2 animateurs	Stage pratique BAFA		

2. Descriptif et fonctionnement de la structure accueil de loisirs

Fondée en 1907, l'UFCV est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion. Acteur majeur de l'économie sociale, elle privilégie l'amélioration des conditions d'existence pour une société plus solidaire. Association d'éducation populaire, l'UFCV est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public. Laïque et pluraliste, elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion.

Les loisirs de proximité participent à trois fonctions fondamentales :

- ❶ **Un service de garde collective** des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. Le centre de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective nécessaires pour le bien-être des enfants qui lui sont confiés.
- ❷ **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces du centre de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser.
- ❸ **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans le centre de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Le projet éducatif de l'UFCV repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux centres de loisirs.

Ce projet éducatif est téléchargeable sur notre site portail-animation.ufcv.fr ou consultable dans les accueils. Le projet éducatif cadre les projets pédagogiques des directeurs des accueils de loisirs.

3. Les locaux :

N° d'habilitation DDCS¹:

- Accueil de loisirs : 0750827CL000316 (grandes et petites vacances)

Cadre juridique

Les locaux nécessaires aux activités sont mis gracieusement à disposition du projet par la commune de Nézel pour servir la mission, conformément aux modalités de fonctionnement référencées sur la convention.

L'UFCV s'engage à utiliser les locaux ainsi que le matériel mis à disposition, dans le cadre des activités d'animation, en respectant les réglementations en vigueur (incendie, sécurité, sanitaire). La commune de Nézel s'engage par ailleurs à respecter ces réglementations concernant l'état des locaux et du matériel mis à disposition.

L'UFCV joint une attestation d'assurance, couvrant la responsabilité civile des participants et les risques liés aux activités, ainsi que les dégâts éventuellement causés aux locaux du fait de ses activités.

Les locaux

La Villa Bellevue

L'AL² se déroule dans les locaux de la Villa Bellevue, aux 1 routes Montgardé, 78410 Nézel, pendant les vacances scolaires et les mercredi après-midi.



Jouxtant le parc du même nom, la villa Bellevue se situe dans un environnement très verdoyant et accueille d'une nouvelle façon les enfants pendant ses vacances d'été, suite à sa rénovation.

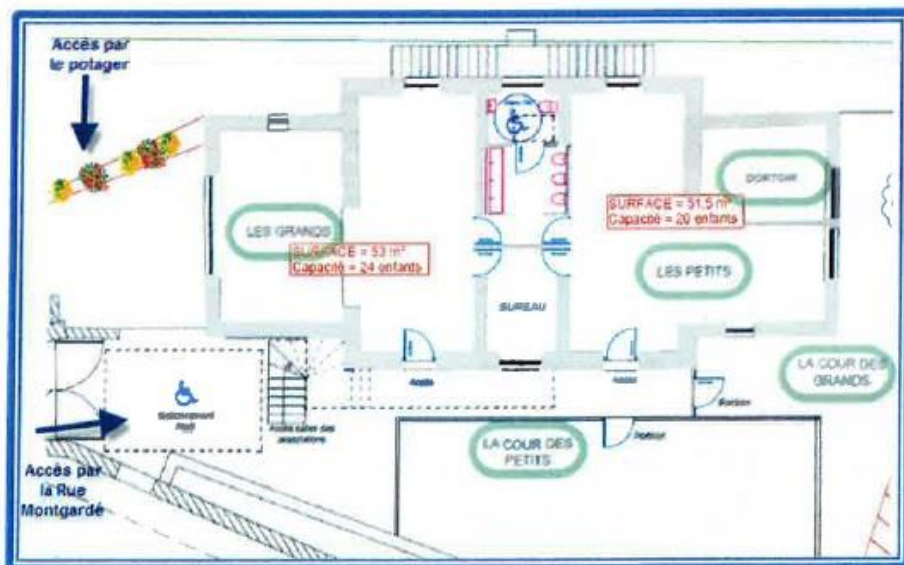
L'accueil de loisirs est composé de deux espaces principaux. L'espace maternelle, équipé avec son mobilier prévu pour cette tranche d'âge, se subdivise en plusieurs zones : zone

d'activité, de rangement, de jeux et enfin de repos.

¹Direction départementale de la cohésion sociale

² Accueil loisirs

La zone primaire reprend de façon symétrique la première, avec sa zone d'activité, de rangement puis, la zone de lecture et jeu de société. Ces deux espaces ne communiquent pas directement, ils sont connectés via la zone des sanitaire et par le bureau.



De plus la villa Bellevue dispose de deux récréations arborées et grillagées ainsi que d'un accès direct au parc communal.

Capacité d'accueil

Pour le lieu d'accueil précité, et conformément à la réglementation en vigueur, la capacité d'accueil maximale est de **44 enfants**. (20 petits et 24 grands).

Cette mise à disposition inclut :

L'entretien courant et le nettoyage des dits locaux. La mise à disposition éventuelle, à titre gracieux des agents techniques qui assurent l'entretien et permettent l'aménagement des lieux.

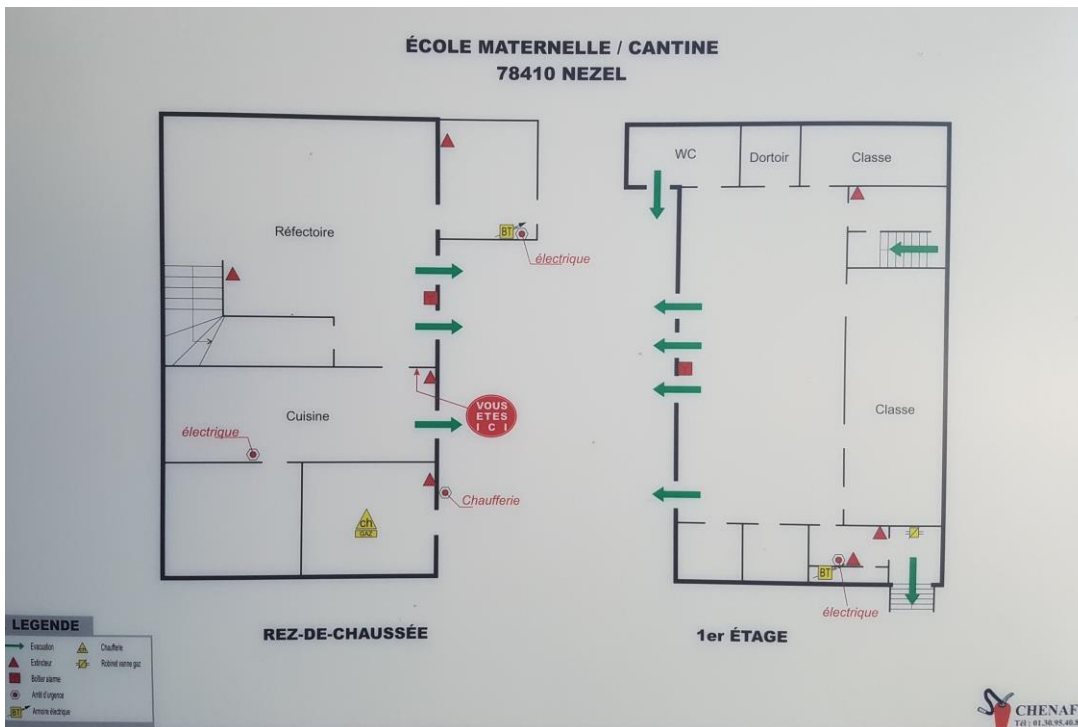
L'école Pasteur

L'accueil Péri-scolaire se déroule dans les locaux de l'école Louis Pasteur , 8 Chemin des Hamards, 78410 Nézel, pendant les périodes scolaires.



L'école Pasteur abrite l'accueil périscolaire tout le long de l'année. Il se situe dans un préfabriqué accolé aux réfectoires. Ces deux espaces sont les lieux principaux de l'accueil du matin comme celui du soir. L'école nous permet cependant de profiter d'autres espaces, comme les deux cours de récréation (l'une primaire, l'autre maternelle avec un espace toboggan sécurisé), un espace extérieur couvert, une salle de motricité équipée, une bibliothèque, une salle informatique (en réhabilitation) ainsi que des sanitaires adaptés aux maternelles et aux primaires.

Capacité d'accueil : la capacité du réfectoire est de 50 enfants dont 20 dans l'extension (préfabriqué).



Cette mise à disposition inclut :

L'entretien courant et le nettoyage des dits locaux. La mise à disposition éventuelle, à titre gracieux des agents techniques qui assurent l'entretien et permettent l'aménagement des lieux.

4. Période de fonctionnement

L'AL ouvre ses portes le 10 juillet 2017 pour la période des vacances d'été, précédé le samedi 8 juillet 2017 de 11h à 18h, d'une réunion permettant la rencontre entre l'équipe d'animation, les parents leurs enfants et les habitants de Nézel.

L'accueil périscolaire prend place toute l'année scolaire de la façon suivante :

Horaire et période d'ouverture

PERIODES D'OUVERTURE	ACCUEIL DE LOISIRS	Horaire d'Ouverture
Villa Bellevue	vacances scolaires*	7h/19h
	mercredi après-midi	13h/19h
Ecole Pasteur	Période scolaire	
	Lundi, mardi, jeudi et Vendredi	7h/8h30 11h30/13h30 16h30/19h
	Mercredi	7h/13h

Restauration

scolaire

Tous les jours

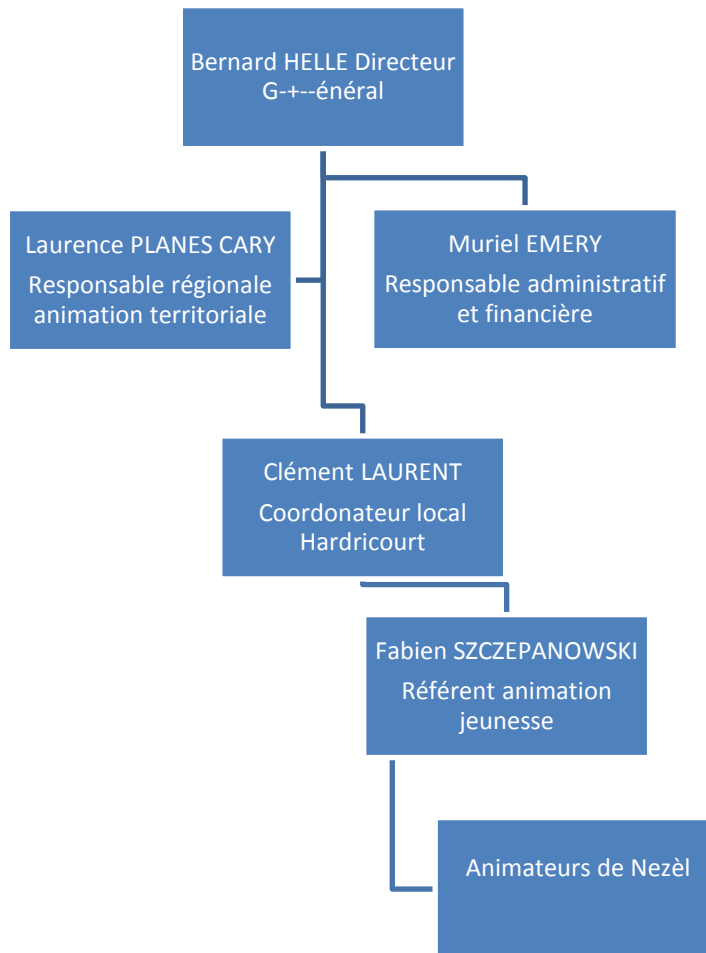
5. Mon rôle dans la DSP³

Je suis salarié de l'UFCV, rattaché au secteur de l'Animation Territoriale UFCV Ile de France. Je suis le référent animation jeunesse, chargé d'assurer la Direction de l'accueil de loisirs, accueil périscolaire, temps méridien et restauration scolaire de la commune de Nézel. Mon rôle est de garantir la qualité des actions d'animation en organisant leur mise en place avec les moyens nécessaires à leur bon déroulement.

³ Délégation de Service Public

6. Organigramme :

Union Française des Centres de Vacances (secteur animation territorial)



7. Orientation pédagogique

Les grands axes du projet éducatif

L'animation jeunesse, lieu d'accueil et de loisirs, participe à trois fonctions fondamentales :

-Un service d'accueil des jeunes qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des jeunes. Ce service participe à une meilleure connaissance de la jeunesse, permet **la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des jeunes.**

1. S'OUVRIRE AUX AUTRES ET S'EPANOUIR PERSONNELLEMENT

-Un service d'activités pour les jeunes qui profiteront du temps et des espaces de l'animation jeunesse pour vivre des activités adaptées à leur âge, pour participer à la préparation de celles-ci et se positionner comme **acteurs de leurs temps de loisirs.** Cela passe aussi par une réactivité de l'équipe d'animation qui doit pouvoir répondre aux sollicitations comme susciter la curiosité auprès des enfants.

2. TROUVER UNE PLACE VALORISANTE ET RESPONSABILISANTE

D'une part : **Le Vivre Ensemble** c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

D'autre part : Un service éducatif qui favorise les échanges et donc le **développement de la socialisation** des jeunes à travers l'animation jeunesse. Il s'agit d'une action en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations ...) et en partenariat avec l'environnement local. Ce service participe à l'acquisition d'une plus grande autonomie des jeunes et **l'accès à la citoyenneté.**

Ces deux fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant/ le jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales, élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et **accès à la citoyenneté.**

Afin de soutenir l'action locale, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

- Permettre au jeune d'acquérir un regard de citoyen.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir à la culture.
- Favoriser la détente et le bien-être.

8. La démarche pédagogique de l'accueil de loisirs

Un accueil de loisirs, qu'est-ce que cela peut bien signifier.

Premièrement l'accueil, il s'agit d'un espace souhaité convivial et bienveillant. Un lieu sanctuarisé parvenant à être sécurisant tout en restant ouvert. Je souhaite pouvoir proposer un lieu identifiable pour l'Enfant comme pour le Parent. Comme étant un entre deux : Il ne s'agit pas de l'école, ni de la maison. C'est un lieu d'apprentissage et de découverte au sens large.

Le loisir est pluriel, il peut être apprentissage, enjeux, mais est avant tout liberté.

Un loisir imposé est-il encore un loisir ? La notion de vacances n'est-elle pas intrinsèquement liée à la notion de liberté ? Il me paraît évident que l'enfant doit, en dernier recours, avoir le choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs, le choix d'y participer ou non, voire même le choix de ne pas faire, s'il entend la notion de loisir de cette façon.

De la même façon, j'estime que l'enfant doit participer, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...)

9. Objectifs généraux, objectifs opérationnels et moyens :

L'accession à l'autonomie	Objectifs:	Moyens :
Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi et ses vacances.	<ul style="list-style-type: none"> • l'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activité • l'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> •Forum quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes ; •Mise en place d'ateliers tournants •Possibilité de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible ; •Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs) ; •Les places ne sont pas limitées dans les ateliers, pour cela un animateur volant se joint au groupe le plus nombreux.
Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.	<ul style="list-style-type: none"> •L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...) •L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles. •L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes •L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas 	<ul style="list-style-type: none"> •Mise à disposition de matériel de rangement ; (mise en place, autant que faire ce peut, de mettre en place pour chaque enfants un rangement qui lui est propre et identifier) •Accompagnement des animateurs ; •être responsable de la propreté de la table, et son rangement ; •Post-it fluo pour réguler le volume sonore, cette règle est connue de tous.
La socialisation	Objectifs :	Moyens :
Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble.	Pouvoir s'entraider dans un projet commun	<ul style="list-style-type: none"> •Jeux coopératifs ; •Elaboration et réalisation de projets sur la semaine, projet fil rouge ; •les groupes sont hétérogènes au

		niveau des âges ;
Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe	être capable de «dire» et de «faire»	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos pour les moins de 6 ans et un tableau pour les plus de 6 ans ; • Temps de parole chaque jour lors du forum ; • Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ; • activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)
Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)	Etre capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et disponibilité des animateurs ; • Accessibilité des moyens de rangement ; • Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discuté.
L'éveil corporel	Objectifs :	Moyens :
Développer les facultés psychomotrices de l'enfant	Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur ; • Module de baby gym sur place et module de jeux d'adresse ; • Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur, patinoire, piscine...) • Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activités (ballons sauteurs, cerceaux, vélos, ballons...)
Stimuler les cinq sens	l'enfant est capable de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...)	<ul style="list-style-type: none"> • Kimgoût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ; • Ateliers autour du son et du visuel ; • Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques ; • jeux d'eau (période estivale).

Autour de l'imaginaire	Objectifs :	Moyens :
Favoriser l'expression de l'imaginaire	l'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps, et de créer manuellement	<ul style="list-style-type: none"> •Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ; •Mise en place, création et représentation de petits spectacles et d'expositions. •Créer des identités visuels fortes avec les enfants afin de solliciter et piquer leur imagination (thèmes variés par journée ou période.
Favoriser le développement de l'imaginaire	l'enfant est capable d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient	<p>chaque jour, des histoires sont racontées.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Thèmes directeurs de la session qui amènent les couleurs de toute activité ; •Grand jeux basés sur l'imaginaire ; •Mettre à disposition et inviter au temps de lecture pour nourrir l'imaginaire de chacun
Découverte et respect de l'environnement	Objectifs :	Moyens :
Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature	l'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature	<ul style="list-style-type: none"> •Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...) •Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium ; •Grands jeux autour de ce thème ; •Ateliers natures : ballade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau... •Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.

10. Nos méthodes pédagogiques

A l'écoute des enfants :

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Exploiter à des fins éducatives, il est la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

Moyens :

Faire plaisir, quelque chose qu'on a envie de faire: l'équipe d'animation doit être à l'écoute des désirs des enfants (organisation des forums quotidiens par exemple) tout en proposant des innovations d'activités et en cherchant le positionnement juste pour qu'ils les apprécient, s'étonnent et profitent.

Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce que parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste **déterminante**. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant. (donner un rôle, préciser les règles, ou même les faire évoluer)

Nous serons attentifs à introduire la notion de jeu dans la vie quotidienne. Cela dit, sachons faire preuve de discernement :

Lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant qu'il a dépassé les limites (pourquoi tel interdit ?) et de lui expliquer en quoi il les a franchies. Le plaisir des enfants passe aussi par le fait d'être en face d'animateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.) La cohérence au sein de l'équipe d'animation est aussi nécessaire afin de poser des limites claires.

L'accueil de loisirs : lieu de socialisation. Il faudra se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage de la vie en collectivité.

Un enfant sur l'accueil de loisirs est fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « faire ». L'accueil de loisir comme un entre deux, qui ne correspond pas au cadre scolaire, ni au cadre familial. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul. Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective, mais plutôt d'avancer par étape plus ou moins discret, permettant un cheminement tout au long de la période.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux animateurs, un nouveau lieu, de nouvelles règles de vies. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, des relations interpersonnelles.

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte. L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importantes. L'adulte doit **être extrêmement vigilant**.

Ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est d'abord qu'ils ont besoin de repères fixes. Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses propres repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères **fiables** est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Surtout que les enfants sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Nous aurons toujours à l'esprit qu'un enfant qui a, selon nous, un comportement désagréable, qui désobéit, bref à qui il faudrait une sanction, est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective,...)

Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer notre attention pour dire : « j'ai un petit problème que mon langage d'enfant ne peut pas exprimer facilement ».

Moyens :

Les animateurs prennent le temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants, en cherchant à entamer avec eux des relations de personne à personne, ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant permet de mieux le comprendre. **Évitons toutefois les préférences évidentes entre les enfants.**

Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (dispute, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc), les animateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation. Dans le même ordre d'idée, il est important que l'animateur sache dire aux enfants que lui-même est fatigué.

Les réunions hebdomadaires ou entretiens informels agissent comme un suivi où chaque cas particulier est discuté. La journée du lendemain est orientée en fonction des réflexions.

Travailler à rendre les enfants responsables :

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie.

Moyens :

L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. L'enfant peut aussi être décisionnaire agissant et faisant évoluer les propositions des animateurs, cela doit être encouragé. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc...

Besoin de repos, respect des rythmes individuels :

La chronobiologie (étude des rythmes biologique) nous a appris que chacun avait des rythmes de vies spécifiques : temps de sommeil, de repas, d'activités... en aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique...) L'accueil de loisirs doit être organisé de façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant.

A l'écoute de l'animateur :

L'animateur est certes, à l'écoute de l'enfant mais son droit est aussi celui d'être écouté et respecté pour son travail. L'enfant a le « devoir » de participer au projet dans sa démarche. Les parents doivent s'impliquer dans cet objectif.

Moyens :

- ✓ *Alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe.*
- ✓ *Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.*
- ✓ *Cultiver le droit de ne rien faire.*
- ✓ *Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge. On pourra par contre décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.*

- ✓ *Organiser les journées avec les enfants.*
- ✓ *Etre vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc..)*
- ✓ *Prendre le temps d'être en vacances.*

Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant :

En général :

- ✓ *Les châtiments corporels sont interdits. De même qu'il est interdit de fumer dans les locaux.*
- ✓ *Toute intervention sur un enfant, qu'elle soit pour le soigner, le consoler, le rassurer doit être faite avec les gestes appropriés.*

Physique :

- ✓ *Surveiller les enfants durant leurs activités, participer avec le recul nécessaire.*
- ✓ *Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité ainsi que le matériel.*
- ✓ *Veiller à établir une progression dans l'activité.*
- ✓ *Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.*
- ✓ *Connaître les particularités de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)*
- ✓ *Contrôler l'hygiène corporelle et alimentaire de chaque enfant.*

Morale :

La notion de laïcité contient celle de respect envers la religion, et d'une façon générale, l'éducation des enfants. De plus, il nous faut surveiller :

- ✓ *Notre langage.*
- ✓ *Notre tenue vestimentaire.*
- ✓ *Notre discrétion quant à ce que nous adultes, sommes.*

Affective :

Attention, nous ne sommes pas les parents ! Veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre.

Inversement, méfions-nous des violences verbales qui, si elles paraissent anodines pour un adulte, peuvent blesser un enfant. La violence d'un adulte envers un enfant est potentiellement un abus de pouvoir.

Nous nous attacherons à créer un climat de confiance, sain où tout un chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte.

Moyens :

- ✓ Donner à chaque animateur la responsabilité rapprochée d'un groupe (dans la limite du cadre fixée par la réglementation des AL et son suivi dans tous les gestes de la vie quotidienne.
- ✓ L'équipe d'animation établit une journée type avec ce qui revient tous les jours pour poser des repères.

Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière :

En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement ...), et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs :

Nous avons comme objectif d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. Nous pensons en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble », la possibilité de coopérer autour d'un projet ou chacun peut trouver sa place.

Permettre aux enfants et aux jeunes d'approfondir leurs connaissances sur leur environnement :

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

Reconnaitre la culture d'origine de chaque jeune et lui offrir la possibilité de s'ouvrir à d'autres cultures :

C'est permettre à chaque enfant de vivre sa propre culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. A une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

Besoin d'être reconnu :

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect.

Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins :

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...)

Nous favorisons une démarche de **projet, individuel ou collectif**, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

- *La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper,...*
- *La découverte des autres enfants et adultes de son groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant à l'accueil de loisirs puis les autres, ceux du village...*
- *L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses cinq sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.*
- *La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire.*
- *L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu, les activités d'expressions le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place sur la structure.*

11. La pédagogie de la sanction

✓ *Des principes.*

Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse :

L'accueil de loisirs n'est pas le monde, il le représente, c'est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison et l'école, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même, ils ont droit à un « joker » par rapport à leurs difficultés de comportement.

Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation, elle est là pour ouvrir un nouveau commencement.

Une fonction politique : la sanction rappelle la centralité de la loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe. Elle réaffirme l'identité et l'intégralité du groupe. La loi est un lien qui relie aux autres. Qu'est-ce qu'on **s'interdit** ?

Une fonction éthique : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes.

Une fonction psychologique : elle signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu.

Une fonction pédagogique : elle rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence à l'accueil : il est là pour apprendre à vivre avec les autres, partager.

✓ *Des préalables.*

La sanction doit être **formulée par des adultes**. Être adulte, c'est ne plus avoir peur de ne plus être aimé. Un éducateur a besoin de consistance, d'être adulte au sens philosophique du terme une personne contre qui l'enfant ou l'adolescent peut s'appuyer, s'étayer, se confronter, quelqu'un qui peut soutenir le conflit.

La sanction présuppose l'existence d'un **cadre objectivé de règles** connu et compris des enfants.

✓ *Des propriétés.*

La sanction doit être parlée, expliquée et autant que possible **comprise** (ce qui ne veut pas dire admise). C'est ce sens de la sanction qui est structurant même s'il n'est pas immédiat, même s'il advient bien souvent à retardement. L'éducation est une action qui se déploie dans le temps.

La sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne. *Cet enfant s'est montré violent à un moment donné, dans telles circonstances, et non cet enfant est violent...*

La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en décalage avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même.

La sanction est enfin l'occasion de rappeler à l'enfant la raison première de sa présence à l'accueil de loisirs (l'accueil est un lieu pour apprendre et la construction de l'estime de soi des enfants n'a d'autre voie que celle de l'amélioration de leurs compétences et acquisition personnelles). **Elle doit donc présenter un contenu et une forme en lien explicite avec les apprentissages.**

✓ **Les règles de vies**

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants.

Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions (forums) enfants/animateurs.

✓ **L'accueil**

L'accueil a lieu le matin entre 7h et 10h sur la structure. Les parents pourront connaître les activités proposées, le menu du jour et toute information relative à la journée d'accueil sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'accueil de loisirs ou à l'entrée de l'école. La réussite de l'accueil dépend aussi de l'envie du parent à y laissé son enfant. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se «retrouver» dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

✓ **Le départ**

Les parents viennent chercher leurs enfants entre 17h et 19h. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. S'il y a plusieurs enfants, ils lui seront remis en même temps. La transmission de responsabilité se fait à l'entrée de l'accueil de loisirs et dans ces conditions.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe (cahier de communication) si une autre personne vient chercher l'enfant. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne. La transition passe aussi par la signature de la personne identifiée sur le registre des sorties.

La loi :

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. Le projet étant centré sur l'enfant, notre désir est de lui donner les moyens de mesurer l'impact d'une action, de l'évaluer, de le sanctionner. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant à l'accueil à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister, d'en choisir les sanctions.

Les bases de « travail » sont :

- ✓ Il est interdit de fumer dans les locaux accueillant les enfants : un avertissement formalisé puis renvoi.
- ✓ Il est interdit de rentrer dans la cuisine : un avertissement formalisé puis renvoi.
- ✓ Il est interdit de sortir de l'accueil de loisirs sans autorisation : un avertissement puis renvoi.

12. Les activités :

Notre conception des activités :

En termes d'activités, nous pouvons atteindre nos objectifs par la mise en place de différentes formes de jeu, ce dernier étant, au sein d'un centre de loisirs, un moyen essentiel de développement et de socialisation. Les animateurs s'appuient ainsi sur 4 approches de l'activité :

- ✓ **laisser jouer** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux spontanés).
- ✓ **donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).
- ✓ **jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).
- ✓ **faire jouer** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

Le jeu est aussi un **moyen ludique d'apprentissage**. Il existe une grande variété de jeux, que nous pouvons présenter aux enfants, ces jeux servant leur développement psychomoteur.

Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différent domaine :

- ✓ le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction et de construction, grands jeux etc...)
- ✓ les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, etc...
- ✓ les activités de découverte (sorties à l'extérieur de l'accueil) visites de musée, cinéma, théâtre, camps, découverte du milieu urbain, découverte d'autre milieu etc...)
- ✓ les activités physiques et sportives

- ✓ la lecture, les contes...
- ✓ animation de rue, vie du village, fêtes etc...

Nous allons donc, au cours de la période, axer notre démarche sur la découverte de nouveaux jeux de société, la construction de jeux, la pratique régulière de grands jeux traditionnels, et la mise en place de grands jeux événementiels en intérieur ou en extérieur (type jeux de pistes, chasse au trésor, enquêtes...)

13. L'équipe d'animation

Organisation du travail :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

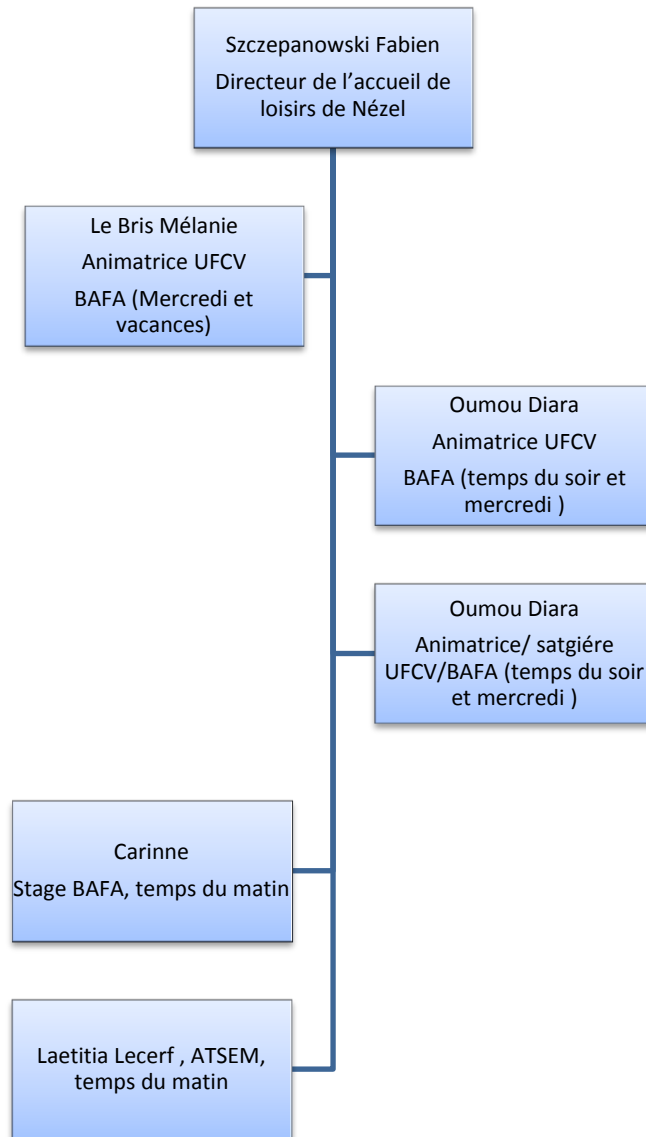
Le directeur et les animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur. L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilité d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...)

Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

14. Organigramme :

L'équipe d'animation sur place est composée de quatre personnes, Fabien Szczepanowski titulaire du **BAFA**, en stage pratique **BAFD**⁴, Mélanie Le Bris animatrice référente titulaire du **BAFA** et titulaire **PSE 1, PSE 2 et SAP 1** ; Anaïs Ouvrard titulaire du **BAFA**, Carrine animatrice **BAFA Stagiaire**.

⁴ Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction



La formation des animateurs :

Une formation des animateurs est assurée par l'équipe avant et pendant les temps d'animation :

- Pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il suit plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle) et assure leur validation. Un

protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Ce qu'on attend de l'animateur :

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi, notamment la loi 1972-91 dite « loi antiracisme » et la convention Internationale des Droits de l'enfant, sera sanctionnée.

L'animateur est garant du bon fonctionnement en accord avec le projet pédagogique.

Il est membre d'une équipe de 2 ou 3 animateurs sur une tranche d'âge. Cette équipe a la responsabilité de :

- L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salle d'activité, sanitaire, cour d'école, sanitaire etc...)
- De la structuration de la journée (rythmes, temps calme, du repas, de l'activité etc...)
- Des règles de vie.

A l'intérieur de ce groupe d'âge, il est plus particulièrement référent d'un petit groupe d'enfants, en ayant la responsabilité de :

- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu d'activité et le matériel.
- Veiller à établir une progression dans l'activité.
- Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.
- Connaître la particularité de chaque enfant (fiches sanitaires et de renseignements)
- La santé et l'hygiène.
- Des premiers moments (accueil, premier repas...)
- Des relations avec la famille.
- L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments...
- Pour cela il travaille en relation avec le directeur de la structure.

Des réunions de préparation obligatoire

- Pour faire connaissance avec les autres personnes.
- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le projet de fonctionnement propre à chaque groupe d'âge.
- Pour pratiquer des activités ensemble.

Il est nécessaire d'être en accord avec le projet pédagogique et le projet de fonctionnement pour travailler ensemble.

15. Communication :

Le forum enfants/animateurs :

Il a lieu avant l'activité matinale. Elle réunit les enfants et les animateurs. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

Associer les parents, renforcer le lien avec les familles :

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous rencontrerons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Le projet pédagogique est consultable au centre, et sur le portail de Nezel, (mis en place prochainement). Leur sont remis aussi le règlement intérieur, le dossier et les modalités d'inscription à remplir, la fiche sanitaire de liaison.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc...en effet, l'accueil de loisirs est ouvert à toute proposition. Le directeur est à l'écoute pour tout projet qui propose une aventure soit aux enfants, soit au village.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Réunions d'informations.
- Invitation à participer à des activités ou des sorties.
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées...
- Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.
- Un affichage dynamique et mis à jour.
- Les rencontres informelles en fin de journée permettent aussi de créer un lien Parents/équipe d'animation

16. Evaluation :

Par rapport à nos objectifs :

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décision sont prisent par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.

- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.

- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace, claire et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

Par rapport à l'accueil en général :

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet.
- Les associations du village désirent s'investir dans le projet

Outils de régulation :

- Réunion d'équipe.
- Réunion avec certains partenaires (associations).
- Retours informels ou formels de partenaire de l'accueil (parents / enseignants....)

ANNEXE 1 Accueil de loisirs vacances

Journée type

Enfants	Animateurs
<p>7h-8h30 arrivée des enfants temps d'autonomie, collation pour les enfants (jusqu'à 9h30).</p> <p>9h30 fin des ateliers libres, rangement, mise en place « forum ».</p> <p>10h proposition des activités matinales, choix des enfants...</p> <p>11h30 fin des activités rangements, départ pour la cantine</p> <p>11h45 les enfants passent aux toilettes pour le moment d'hygiène d'avant repas.</p> <p>12h repas, les enfants se placent ou ils le souhaitent, ils récupèrent leurs couverts de table et le service est géré par la « dame de cantine », respectent la nourriture, enfin une fois le repas terminé ils débarrassent leur couvert. Retour à la villa.</p> <p>13h temps calme, les enfants de petite section vont au dortoir, les autres vont dans leur salle de référence pour une lecture ou des jeux calme</p> <p>13h30 fin du temps calme, jeux libres...</p> <p>14h30 grands jeux</p> <p>16h goûter</p> <p>16h30-19h autonomie dans les salles et attente des parents...</p> <p>19h fin de l'accueil de loisirs</p>	<p>7h-8h30 mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents et mise en place de la collation matinale.</p> <p>9h30 mise en place du forum et proposition d'activité.</p> <p>10h activité avec les enfants, animation</p> <p>11h45 l'animateur veille à la sécurité des enfants durant le parcours et à ce que tous les enfants soient passés aux toilettes pour le moment d'hygiène avant le repas.</p> <p>12h les animateurs mangent entre eux, toutefois les enfants peuvent inviter les animateurs à leur table. L'animateur valorise les plats et encourage l'enfant à goûter.</p> <p>Les animateurs se relaient et font la pause à tour de rôle.</p> <p>13h information, régulation et préparation sur le grand jeu</p> <p>14h30 grand jeu comprenant le rangement avec les enfants.</p> <p>16h-19h goûter et premiers départs d'enfants, ils sont en temps libre dans leur salle ou en extérieur.</p> <p>19h rangement et fermeture</p>

ANNEXE 2 Accueil Périscolaire

Journée type

Enfants	Animateurs
<p>Temps du matin</p> <p>7h-8h30 arrivée des enfants temps d'autonomie, accès au différent pôle de jeu.</p> <p>Temps du midi</p> <p>11:30/13h30 Les primaire et le mater mangent dans des pièces séparées. Selon l'effectif d'enfants il y a deux services par tranches d'âge ou alors 2 services pour les maternels et 3 services pour les primaires</p> <p>16h30 goûter , devoirs et temps libre...</p> <p>19h fin de l'accueil de loisirs</p>	<p>7h-8h30 mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, prise d'information avec les parents. Répondre aux sollicitations et mettre à disposition des livres.</p> <p>11:30/13h30 faire le pointage des enfants, assurer le calme et le respect durant les repas. . L'animateur valorise les plats. Incite et encourage l'enfant à goûter. S'assure de la bonne ambiance dans les Receptions et propose des activités/ jeux. (rappel : mise à disposition de la bibliothèque par exemple).</p> <p>16h-19h mise en place du goûter, les animateurs s'assurent du passage aux toilettes. A la réception des enfants, ils font un point avec les enseignants.(avant et après le goûter). L'animateur propose un temps devoirs et les enfants vont dans une salle calme, ou font des activités.</p> <p>Au moment du départ, l'animateur doit être présents et faire un point avec les parents au cas échéant. (si un souci n'a pas été discuté, un cahier de communication est mis en place pour partager les informations.</p> <p>19h rangement et fermeture</p>

ANNEXE 3 : organisation du mercredi.

07:00	Accueil du matin	Ecole
07:30		
08:00		
08:30		
09:00	Activités sportives et manuelles	
09:30		
10:00		
10:30		
11:00		
11:30	repas	
12:00		
12:30		
13:00	sieste/temps calme Grand jeu jeux divers	Villa
13:30		
14:00		
14:30		
15:00		
15:30		
16:00		
16:30	gouter	
17:00		
17:30	accueil du soir	
18:00		
18:30		
19:00		

Organisation prévue jusqu'au 22/12/2017

ANNEXE 4

Formation des animateurs et validation des stages pratiques BAFA⁵ :

Objectifs de formation :

- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- Consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- Faire le lien entre la théorie et la pratique.
- Analyser sa pratique, affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

Moyens mis en place :

Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine le directeur de la structure, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

Valorisation des moments de discussion, sur les temps de préparation ou les temps du repas.

La formation peut prendre différents aspects :

- Documentation
- Pratique d'activité
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficulté.

La validation des stages pratique BAFA

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

Les critères de validation :

⁵ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par le directeur et s'appuiera sur les points suivants :

- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants sur la structure.
- Sa capacité à participer au travail d'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel : un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.